

Commission Loisir du 27 avril 2019.

Présents : Jean Luc DOUROUX, Dominique FEVRE, Claude CHEMELLE, Fred JUAREZ, Fanny BRIGAND, Jean DONNADIEU.

Invités Bruno SOUBEN , Pdt du Club Viennois Haute Montagne (CVHM)

Excusés : Jo MAGNIN, Denis MILLET, Nathalie NOEL, Bruno ROUX, Julian BREUIL.

Pas de news de Gaspard VINCENT

Préambule :

Le rythme de deux réunions annuelles semble le bon compromis entre réunionite aigüe et limitation des déplacements.

Outre le fait que Vienne soit très proche du barycentre de la région AURA, la salle que nous a trouvé Bruno est parfaite. Si cela est possible du coté des viennois, nous pourrions faire notre prochaine commission sur le même lieu.

Début 9 :45 – fin 16 :00.

Bruno nous fait une présentation du club CVHM. 240 licenciés. 151 adultes, 57 jeunes et 28 licences famille. Une SAE qui semble donner satisfaction quant à sa structure mais qui frôle la saturation.

La lecture du PV d'ag (sur l'intranet) semble illustrer une vie associative dense. Bruno souligne qu'il n'y a pas si longtemps, les licenciés estimaient l'affiliation à la ffme comme une contrainte sans contrepartie. Le soutien apporté par la ffme lors d'un accident (saison 2016), la prise de conscience de la qualité des formations et l'accompagnement font évoluer positivement ce sentiment.

Sur la question d'une éventuelle professionnalisation du club, Bruno estime qu'elle n'est pas nécessaire tant que le fonctionnement bénévole n'atteint pas ses limites. A ce sujet, l'analyse de Bruno rejoint celle déjà avancée sur les possibilités finies des bénévoles : sollicitations multiples sur beaucoup d'activités, difficulté à prioriser et maintenir ses engagements, peur de la responsabilité. A souligner aussi les personnalités de certains bénévoles à se rendre « indispensables » qui de ce fait font le vide autour d'eux et annihilent ainsi toutes possibilité d'émergence de nouvelles forces vives.

Bruno nous accompagne et participe aux travaux de la commission.

1. Point sur RNN Chastreix Sancy.
2. X Y Cimes, passés, à venir et modèle financier
3. Bilan des 50 SA et équipe filles SA
4. Relations avec les organismes de formation.
5. Relations Ski Alp et stations de ski

1. RNN.

Rédaction d'un communiqué de presse (annexe1) commun à FFCAM AURA, MW, SNGM et FFME AURA envoyé aux médias régionaux et nationaux, élus auvergnats, organismes internationaux de montagne (UIAA, UIAGM, Alpine Club, American Alpine Club, fondation PETZL ...) et des scientifiques alpinistes (Sébastien LAVERGNE, Ellen LAPHAM, Roger ROBINSON, Dave BAMFORD). Liste en annexe

Le courrier de demande d'abrogation partielle du décret 2007 1091 est en cours de rédaction avec le cabinet Huglo / Lepage qui fait preuve d'une grande réactivité.

La diffusion autour du financement participatif n'est pas achevée. Une news letter adressée aux licenciés ffme AURA doit partir rapidement. Les Pdts des ligues FFME sont informés. Le siège également, ainsi que le service communication qui ne semble pas juger de l'opportunité de relayer cette information.

2. X Y Cimes passés, à venir, modalités d'évaluation des coûts.

- a. Jarrienne des cimes 27 et 28 janvier 2019 en haute Maurienne. Fred et JeanJean sur place pour constater que l'événement constitue véritablement la fête nationale du village de Jarrier. Jo n'est évidemment pas étranger à cela et il faut souligner que c'est tout un village qui est investi. La jarrienne, c'est que du bonheur comme le répète à l'envie Jo.

Jo, invite chaque partenaire à prendre la place qu'il souhaite. Compte tenu de cet appel du pied, les échelons locaux (CT73, ligue) de la ffme ont leur rôle à tenir (et à prendre). Deux pistes : profiter du cadre pour organiser une manche du championnat ski alpinisme de Savoie et/ou de la ligue. Coté loisir, améliorer la communication sur le site web et newsletter pour inviter les licenciés à s'inscrire à cet évènement qui permet de trouver un terrain propice à la raquette et au ski de randonnée facile (compte tenu de l'altimétrie, les dangers objectifs sont très réduits).

Le volume des participants cette année (700), semble essentiellement constitué de personne qui ne pratiquent pas vraiment la montagne ou qui, à la lumière des discussions, ne sont pas au fait des pratiques de sécurité à respecter lors de promenades en site enneigé. Les personnes ne connaissent pas la lecture d'un BRA ni l'usage d'un DVA. Nous pouvons donc animer des ateliers autour de ces thèmes (voire une journée neige avalanche) et proposer une liste de clubs afin de les faire connaître. Proposer également le calendrier des évènements (mdyc, cimes, BYC, canyon, bloc, falaise).

- b. Même we, juste de l'autre côté du col du Glandon, se tenait la seconde édition des cimes d'oisans/sympho'ice.

Après une reprise de l'évènement sympho'ice abandonné depuis 2016, les contacts avec la station d'oz et le club ffme « montagne d'Oisans » semblaient prometteurs. Les possibilités offertes par les secteurs garantissent présence de cascade de glace et de parcours montagne ludiques et bien échelonnés dans les difficultés. Par ailleurs, les temps d'accès sont très raisonnables. Possibilité de proposer des activités ski. Le seul point négatif reste l'hébergement qui présentent des tarifs trop élevés. Des possibilités existent à portée de voiture.

Malgré ces éléments positifs, quelque chose a grippé dans la mécanique. Difficultés pour échanger avec notre interlocuteur local (Eric BERTAND), manque de clarté dans les rôles de chacun, plusieurs difficultés qui au final se traduisent par un nombre d'inscrits pas en adéquation avec ce qui peut être attendu (32), et un encadrement qui ne semblaient pas avoir pris la mesure d'un public en quête d'échange et d'explication sur la pratique (la marque de fabrique des X Y Cimes).

2 attitudes envisageables :

- Trouver un autre endroit susceptible d'accueillir un évènement glace. Le site de Bonneval sur arc présente des atouts. Il est déjà utilisé par le CD73 dans le cadre du grand parcours. Par ailleurs les possibilités de replis en cas de mauvaise météo sont assez faibles. La recherche d'autres secteurs dans les limites de la région ne sont pas aussi pléthoriques que nous pourrions l'espérer.
- Tenter de relancer la dynamique sur Oz en redéfinissant les rôles de chacun.

A priori, nous tentons la seconde voie. JeanJean reprend contact avec Eric BERTRAND et associe les guides locaux (Julien LAURENCE et Patrick GUILLAME) mais la ligue reprend la MOA

- c. MDYC : le glissement de date n'a pas provoqué de gêne particulière. Une nouvelle équipe de préparateurs se met en place. C'est bien.
- d. Rassemblements à venir.
Abandon du rassemblement bloc à St Just. Plus de forces vives sur place.
Reste à trouver d'éventuelles nouvelles pistes avec la possibilité de proposer un évènement estival canyon, bloc ou falaise. Tous les présents s'accordent pour dire que le bloc reste un produit d'appel intéressant mais les participants ne veulent pas payer une organisation réelle mais peu visible.
Païolive (07) pour le bloc mais compliqué pour le canyon.
Le saut de la Drôme propose le bloc, la falaise, le canyon, la via ferrata. A creuser donc sur les possibilités de camp de base, restauration, hébergement.
- e. Aspects financiers.
Les évènements semblent à l'équilibre financier dès lors que sont omis les coûts salariés. Une journée « salarié » coute 130€. Claude précise que si un salarié n'est pas présent sur un évènement, il coûte malgré tout le même montant. D'accord pour généraliser ce modèle dans toutes les actions de la ligue et tenter de répercuter cette charge au mieux sur les tarifs d'inscription.

3. Bilan – perspectives des 50 skieurs alpinistes.

- a. Deux semaines proposées :
un stage découverte multi activité. 6 stagiaires (3*69, 2*26, 1*38), et un stage pour des skieurs confirmés avec 5 participants (3*69, 1*63, 1*74). Il serait possible d'augmenter le nombre de participants, mais cela nécessiterait une déclaration auprès de la DRJSCS toujours chronophage.
Le principe d'encadrement est construit autour de deux personnes (un professionnel, Julian ou prestataire) et bénévole confirmé. Ce principe reste à ajuster si besoin selon le niveau des stagiaires, le niveau stage (cordées autonomes par exemple), l'habitude des encadrants à encadrer et la connaissance du terrain.
Toujours la difficulté à concilier l'homogénéité des groupes et la nécessité de remplir le stage pour l'équilibre financier. La semaine est proposée à 500€ (1/2 pension). Il ne semble pas possible de réduire ce tarif sans une subvention extérieure.
Il faut augmenter la diffusion de l'information. Diffuser l'info aux licenciés hors ligue

avec une facturation à prix coutant.

b. Séjour famille.

une réflexion fait jour autour de l'idée de proposer un we famille (parent enfants). Le pilotage des aspects techniques de la pratique relève de la seule décision de L'encadrant. Feu vert pour proposer un we estival 2019 et un we ski 2020. A diffuser sur le calendrier national des séjours.

c. Equipe Filles.

L'objectif de cette équipe est bien de communiquer autour de la pratique féminine en montagne. A ce jour, si les progrès en matière de communication sont significatifs, l'objectif à atteindre demeure une communication pour chaque sortie. Les présents s'accordent à penser que cette équipe peut évoluer vers davantage d'activité montagne. L'encadrement sera assuré par Julian (voir le nbre de personnes). L'engagement budgétaire de la ligue s'élève à 2000€ dont 1000€ de subvention du Conseil Régional. Une visio conférence est planifiée mardi 7 mai pour aborder la suite de cette équipe (objectif, financement, constitution, encadrement).

4. **Relations avec les organismes de formation.**

Comme convenu en octobre dernier, le listage des organismes de formation et sections sportives est fait.

2 types d'établissements :

- les collèges et lycées avec des sections sportives.
- les organismes de formation qui proposent des cycles professionnalisants.

Il reste a se rép artir le travail entre bénévoles pour prendre contact. Sur document en annexe, les pistes de discussions. Avec les collègues, inviter les sportifs des disciplines escalade à participer aux compétitions open (en plus de l'unss pour certains). Pour les skieurs (alpin ou fond) proposer de participer aux événements ou courses promotionnelle de ski alp. Pour les organismes professionnels, proposer aux apprenants de participer à la préparation d'évènement ou à l'encadrement.

A noter dans la logique de relations avec les organismes de formation, la possibilité de Julian d'encadrer des stagiaires GHM dans le cadre de leur formation. Ces derniers recevront les mêmes frais fongibles que les bénévoles encadrants des stages de 5 jours (40€/jour).

Une diffusion d'une annonce du CREPS de Vallon Pont D'arc qui recherchait des stagiaires pour validation du cursus du BEJEPS milieu naturel. Beaucoup de réponses de la part des licenciés.

5. **Relation stations ski et ski alpinisme.**

Contact avec le directeur de la station de morzine qui relève une augmentation très forte du nombre de skieur alpinistes. Comment définir le rôle de la ligue pour éventuellement licencier ses pratiquants ?

Fin compte rendu

Annexe 1

RNN Chastreix Sancy - Conférence de presse
Le Mont Dore Chalet du Sancy – 28 avril 2019 – 13 :00

1. L'Abattement :

Appuyé par la position du CSRPN et du CNPN, le ministre de l'environnement a pris la décision en Aout 2018 de ne pas modifier le décret 2007-1091 et nous annonçait que les recours possibles étaient épuisés, d'où le grand abattement de tous les alpinistes auvergnats.

2. Sanctuariser est-il une bonne stratégie pour défendre l'environnement ?

Cette décision est-elle le résultat d'une politique générale de l'Etat ou bien s'agit-il d'un cas unique, portée par quelques personnes influentes dans les couloirs des services de l'Etat ?

Face à la dégradation de l'environnement, sommes-nous sûrs que l'interdiction garantisse d'avantage d'effets bénéfiques que permettrait une remise en question de l'Homme dans son Environnement ?

Toute présence anthropologique génère un impact sur l'environnement. Dont acte. La sanctuarisation d'une aire a-t-elle du sens dans un espace général dégradé dans lequel l'homme est autorisé à faire tout et n'importe quoi ?

N'est-ce pas la relation entre l'Homme et son cadre de vie qu'il faut préserver ?

L'alpiniste n'est pas un gentleman (ou woman !) qui progresse, le nez à 30 cm de la neige. Le choix d'un itinéraire nécessite une lecture globale de la typologie du terrain. Idem en escalade. Ne croyez pas que le grimpeur ne possède qu'une vision hyper spécialisée qui lui permet de décoder les formes de rocher en prises potentielles pour progresser.

L'alpinisme, c'est aller là où les yeux se sont posés un jour et c'est se sentir à sa place.

Affirmer, sans aucune preuve, que les alpinistes et grimpeurs détruisent des plantes rares, présentes ici ou là, n'est-il pas contradictoire en soi ?

L'interdiction de l'escalade et de l'alpinisme dans le massif du Sancy est la production de personnes qui n'aident pas à la connaissance et donc la défense de l'environnement.

Cette RNN est nécessaire, mais avec un réel objectif de préservation.

Cette décision n'est donc pas uniquement injuste et inique. Elle n'est pas adaptée à la cause annoncée.

3. La contre-offensive.

Pourquoi ne pas combattre une décision contre-productive pour la défense de la Nature avec un spécialiste de l'environnement ?

Corinne Lepage est connue pour son portage de dossiers en relation avec l'environnement (Erika, Xynthia).

La FFME a pris contact avec le cabinet Huglo-Lepage en février dernier. Un exposé concis du problème « RNN Chastreix Sancy » et la lecture du décret ont permis à Corinne LEPAGE de nous

informer qu'un recours auprès du premier ministre signataire du décret était possible afin de demander une abrogation partielle du décret.

Cette demande (suppression de l'article 12) s'articule autour de 2 axes :

I- **Sur la méconnaissance du principe de libre accès des activités sportives, du principe de proportionnalité des mesures de police et du principe d'égalité**

Aux termes de l'article 1^{er} de la loi n° 75-988 du 29 octobre 1975 relative au développement de l'éducation physique et du sport : « Le développement de la pratique des activités physiques et sportives, élément fondamental de la culture, constitue une obligation nationale. Les personnes publiques en assument la charge avec le concours des personnes privées. (...) En liaison avec le mouvement sportif, l'Etat et les collectivités publiques favorisent la pratique des activités physiques et sportives par tous et à tous les niveaux (...) ».

Le Conseil d'Etat a déduit de ces dispositions un principe de libre accès aux activités sportives pour tous et à tous les niveaux (CE, Sect., 16 mars 1984, *M. B*, n° 50878, Rec. CE, p. 118).

« Article L.100-2 - L'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, les associations, les fédérations sportives, les entreprises et leurs institutions sociales contribuent à la promotion et au développement des activités physiques et sportives.

Ils veillent à assurer un égal accès aux pratiques sportives sur l'ensemble du territoire.

L'Etat et les associations et fédérations sportives assurent le développement du sport de haut niveau, avec le concours des collectivités territoriales, de leurs groupements et des entreprises intéressées »

L'interdiction générale et absolue par l'article 12 litigieux du décret n° 2007-1091 de l'alpinisme hivernal et de la pratique de l'escalade rocheuse porte gravement atteinte aux principes susmentionnés de libre accès aux activités sportives dès lors qu'elle prive purement et simplement l'ensemble des alpinistes et des personnes pratiquant l'escalade rocheuse de la possibilité de pratiquer leur sport dans l'enceinte de la réserve.

II. – **Sur l'absence d'impact sur l'environnement justifiant l'interdiction pure et simple de la pratique de l'alpinisme et de l'escalade rocheuse.**

L'exposante n'ignore pas que le décret n°2007-1091 du 13 juillet 2007 a précisément pour objet la création de la Réserve Naturelle Nationale de Chastreix-Sancy et qu'aux termes des dispositions de l'article L.332-3 du code de l'environnement :

« — L'acte de classement d'une réserve naturelle peut soumettre à un régime particulier et, le cas échéant, interdire à l'intérieur de la réserve toute action susceptible de nuire au développement naturel de la faune et de la flore, au patrimoine géologique et, plus généralement, d'altérer le caractère de ladite réserve.

Peuvent notamment être réglementés ou interdits la chasse, la pêche, les activités agricoles, forestières, pastorales, industrielles, commerciales, sportives et touristiques, l'exécution de travaux publics ou privés, l'utilisation des eaux, la circulation ou le stationnement des personnes, des véhicules et des animaux (...) ».

Il convient de rappeler qu'à la demande notamment de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) et de la Fédération française des Clubs Alpains et de Montagne (FFCAM), la Préfecture du Puy-de-Dôme a lancé une procédure de révision du décret de classement de Réserve Naturelle Nationale. Après consultation de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne (DREAL), les professionnels et la Communauté de Communes du Massif du Sancy

ont missionné une équipe technique pour élaborer une étude d'impacts des activités d'escalade et d'alpinisme sur la faune et la flore au sein de la réserve naturelle de Chastreix-Sancy réalisée en 2013.

En l'espèce, il ressortait de l'étude que les impacts de l'alpinisme et de l'escalade sur la Faune et la Flore au sein de la réserve naturelle de Chastreix-Sancy sont particulièrement réduits et, pour la plupart, de même nature que ceux d'autres activités sportives pourtant autorisées sur le territoire de la réserve :

Il est en effet plus que paradoxal de constater que sur l'ensemble des réserves naturelles situées en altitude aucune n'interdit de manière générale et absolue la pratique de l'alpinisme contrairement à la Réserve Naturelle Nationale de Chastreix-Sancy.

A ce jour, 24 avril 2019, le recours est en cours de finalisation.

M. Benjamin HUGLO du cabinet Huglo/Lepage nous assiste dans ce recours.

benjamin.huglo@huglo-lepage.com



Rédacteurs – Contacts.

FFME	Jean DONNADIEU	vicepresident-loisir@auvergnerhonealpes.ffme.fr	06 49 98 09 43
FFCAM	Michel ADEVAH	adevah.michel@neuf.fr	06 78 39 48 55
SNGM	Zsolt OSTIAN	zsolt@alpinisme-auvergne.fr	06 83 30. 23 43
Mountain Wilderness	Fredi MEIGNAN	fredi.meignan@orange.fr	06 42 40 35 04

Lionel GAY	Pdt com com Sancy	
Jean Marc BOYER	Sénateur 63	

Annexe 2 : diffusion du CP

structure	structure
Alpine mag	Ph Bourdeau
Montagne magazine	Jean Corneloup
Altitude news	Pascal Mao
Grimper	Fred minier
La montagne centre france	Dave Bamford :
La montagne vidéo	Ellen Lapham

Libération	Anne Roches
Le Monde	Roger Robinson
Le parisien	Sébastien Lavergne
La croix	Fondation Petzl
L'équipe	UIAA
L'humanité	UAIGM
Le monde diplo	Deutsch Alpen Verein
	CAS
France bleu Pays d'Auvergne	CAI
France Inter	CAB
TF1	Club alpin canada
France 2	New zelan alpin club
France3	Alpine club
France Info	American Alpine Club
Jean Marc Boyer (sénateur 63)	
Jean François Dubourg (maire mont dore)	
Lionel Gay (pdt com com sancy)	
Martine Bonny (CD63)	
Elizabeth Crozet (CD63)	
ANEM	
Laurence Vichnievsky (député)	

annexe 3 – organismes formation

http://www.onisep.fr/content/search?searchForm=etab&etabRecherche=1&SearchText=montagne&SubTreeArray=196378&zone_geo=3&filters%5Battr_academie_t%5D%5B%5D=13&etab_autocomplete=montagne&submit=OK

Typologie des établissements :

Les collèges et lycées qui proposent des sections sportives (repérer des jeunes pousses escalade, ski alp, alpiniste)

Les centre de formation qui proposent des formations professionnelles (présenter les X Y Cimes).

Points a aborder lors d'un contact :

Pour les sections sportives des lycées et collèges : coté escalade, en général, les collégiens et lycéens participent à l'UNSS. Proposer à ces jeunes de participer à des compétitions open ou des rassemblements, rallyes.

Pour le ski alpin, proposer une participation a une course ou un événement local afin que les collégiens découvrent le ski alp.

Pour les centres de formations axés « montagne » (amm, ghm, pisteur), proposer une participation à la préparation ou l'encadrement d'un X Y Cimes (même fonctionnement que pour les bénévoles, sauf la prise en charge du déplacement).

Pour les centres de formation axés « escalade » proposer de co encadrer des stages ou séjours (mêmes conditions que pour les stagiaires ghm ou bénévoles sur stage 5 jours).

Activités ffme

Activités connexes

<u>Etablissement</u>	<u>Contact</u>
<p>Académie Clermont Ferrand.</p> <p>Lycée agricole Rochefort montagne (des activités proposées par ghm local, Zsolt, Gérard Coulon a donné des coups de main) Ancienne RN 89, Le Marchedial 63210 Rochefort-Montagne Tél. : 04 73 65 82 89 Mél : lpa.rochefort-montagne@educagri.fr Site : www.lyceeagricolerochefortmontagne.fr</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Sections sportives <ul style="list-style-type: none"> ▪ Durée : 3 ans ▪ Public accueilli : élèves de la seconde à la terminale ; section sportive ski : ski alpin, activités de montagne, formation au test d'entrée au DE « Accompagnateur de Moyenne Montagne » et au test technique du Brevet National de Pisteur Secouriste ▪ Sport(s) : randonnée en moyenne montagne 	<p>JLD</p>
<p>LEGT Pierre Joël Bonté – Riom (63).</p> <p>2 avenue Averroes BP 10034 63200 Riom Cedex Tél. : 04 73 67 16 71 Fax : 04 73 67 16 72 Mél : ce.0631985R@ac-clermont.fr Site : www.entauvergne.fr/public/0631985R/</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sections sportives <ul style="list-style-type: none"> ○ Section sportive de lycée <ul style="list-style-type: none"> ▪ Durée : 3 ans ▪ Public accueilli : élèves de la 2nde à la terminale toutes séries ▪ Sport(s) : escalade (utilise la même SAE que le club Rappel) 	<p>JJ</p>
<p>Lycée Jean Mermoz Aurillac (15).</p> <p>0 rue du Docteur Chibret BP 535 15005 Aurillac Cedex Tél. : 04 71 45 49 49 Fax : 04 71 45 49 22 Mél : Ce.0150006A@ac-clermont.fr Site : www.monnet-mermoz.fr/</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sections sportives <ul style="list-style-type: none"> ○ Section sportive de lycée <ul style="list-style-type: none"> ▪ Durée : 4 ans ▪ Public accueilli : escalade, natation : filles et garçons de 2nde à Terminale toutes séries ▪ Sport(s) : escalade, natation 	<p>JJ</p>

<p><u>Collège Georges Bataille Riom es montagnes (15).</u></p> <p>Code UAI : 0150027Y</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 rue du 8 Mai 1945 15400 Riom-ès-Montagnes Tél. : 04 71 78 05 04 Fax : 04 71 78 05 26 Mél : ce.0150027Y@ac-clermont.fr Site : www.entauvergne.fr/public/0150027Y/Pages/default.aspx • Sections particulières d'enseignement <ul style="list-style-type: none"> ○ Sections sportives <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sport(s) : escalade 	<p><u>JJ</u></p>
<p><u>Collège Georges Pompidou- Murat (15).</u></p> <p>Code UAI : 0150023U</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 avenue d'Olonne sur Mer 15300 Murat Tél. : 04 71 20 36 00 Fax : 04 71 20 36 03 Mél : ce.0150023U@ac-clermont.fr Site : www.entauvergne.fr/public/0150020R/Pages/default.aspx <p>Sections particulières d'enseignement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sections sportives <ul style="list-style-type: none"> ○ Section sportive de collège <ul style="list-style-type: none"> ▪ Durée : 4 ans ▪ Sport(s) : ski alpin 	<p><u>JJ</u></p>
<p><u>Collège Jean de la Fontaine Vic sur Cère (15).</u></p> <p>Code UAI : 0150033E</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rue des Vergnes 15800 Vic-sur-Cère Tél. : 04 71 47 52 35 <p>Mél : ce.0150033E@ac-clermont.fr Site : clg-vic-sur-cere.entauvergne.fr/default.aspx</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Sections sportives <ul style="list-style-type: none"> ▪ Section sportive de collège <ul style="list-style-type: none"> ▪ Type de public accueilli : élèves de la 6e à la 3e ▪ Durée : 4 ans 	<p><u>JJ</u></p>
<p><u>Collège Pierre Mendès France (63).</u></p> <p>Code UAI : 0631763Z</p>	<p><u>JJ</u></p>

<ul style="list-style-type: none"> • 96 avenue Emile Zola BP 24 63201 Riom Cedex Tél. : 04 73 64 68 00 Fax : 04 73 64 68 01 Mél : ce.0631763Z@ac-clermont.fr Site : clg-pierre-mendes-france.entauvergne.fr/default.asp <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sport(s) : escalade • Sections sportives <ul style="list-style-type: none"> ○ Section sportive de collège <ul style="list-style-type: none"> ▪ Type de public accueilli : élèves de la 6e à la 3e ▪ Durée : 4 ans ▪ Sport(s) : badminton, escalade, lutte sportive 	
<u>Académie GRENOBLE</u>	
<u>EPLEFPA - Lycée agricole Olivier de Serres (07).</u>	
<p>Code UAI : 0071125K</p> <ul style="list-style-type: none"> • 76 chemin de Ripotier Haut BP 150 07205 Aubenas Tél. : 04 75 35 17 55 Fax : 04 75 93 46 19 Mél : epl.aubenas@educagri.fr Site : epl.aubenas.educagri.fr <p>Diplôme d'Etat de la Jeunesse et des Sports</p> <ul style="list-style-type: none"> • BPJEPS <ul style="list-style-type: none"> ○ Spécialité activités de randonnées <ul style="list-style-type: none"> ▪ 	
<u>Lycée général du Diois (26).</u>	
<p>Code UAI : 0260008T</p> <ul style="list-style-type: none"> • place Saint-Pierre 26150 Die Tél. : 04 75 22 03 43 <p>Mél : ce.0260008T@ac-grenoble.fr Site : www.ac-grenoble.fr/lycee/diois</p> <p>Formation d'école spécialisée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation qualifiante concertée, métiers sportifs de montagne et de pleine nature <ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagnateur / accompagnatrice de moyenne montagne ○ Moniteur / monitrice de canoë-kayak ○ Moniteur national / monitrice nationale de ski nordique de fond (ski alp ?) ○ Moniteur national / monitrice nationale d'escalade ○ 	<u>JJ</u>

<p><u>CFMM - MFR - Centre de formation aux métiers de la montagne (74).</u></p> <p>Code UAI : 0741237T</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 route de Tronchine BP 51 74230 Thônes Tél. : 04 50 02 00 79 Mél : mfr.cfmm@mfr.asso.fr Site : www.cfmm.fr • Diplôme d'Etat de la Jeunesse et des Sports <ul style="list-style-type: none"> ○ BPJEPS ○ Formation qualifiante concertée, métiers sportifs de montagne et de pleine nature <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnateur / accompagnatrice de moyenne montagne Moniteur national / monitrice nationale de ski alpin Moniteur national / monitrice nationale de ski nordique de fond Moniteur national / monitrice nationale d'escalade Pisteur / pisteuse secouriste Surveillant / surveillante de baignade ▪ 	<p>Contact établi, pas hostile à l'idée d'intégrer un XYC dans la formation des étudiants</p>
<p><u>Lycée agricole Reinach (73).</u></p> <p>Code UAI : 0730813M</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1031 avenue Charles Albert, Domaine Reinach 73290 La Motte-Servolex Tél. : 04 79 25 41 80 Mél : legta.la-motte-servolex@educagri.fr Site : www.reinach.fr • Formation qualifiante concertée, métiers sportifs de montagne et de pleine nature <ul style="list-style-type: none"> ○ Moniteur / monitrice de canoë-kayak Moniteur national / monitrice nationale de ski alpin ○ 	<p><u>FJ</u></p>
<p><u>Lycée polyvalent Ambroise Croizat (73).</u> Le lycée où officie Nicolas Raynaud.</p> <p>Code UAI : 0730029K</p> <ul style="list-style-type: none"> • 244 avenue de la Libération BP 201 73604 Moûtiers Cedex Tél. : 04 79 24 21 77 Mél : ce.0730029K@ac-grenoble.fr Site : ambroise-croizat.elycee.rhonealpes.fr • Formation qualifiante concertée, métiers sportifs de montagne et de pleine nature <ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagnateur / accompagnatrice de moyenne montagne Moniteur national / monitrice nationale de ski alpin 	

<p style="text-align: center;"> Moniteur national / monitrice nationale d'escalade Pisteur / pisteuse secouriste </p> <p style="text-align: center;">○</p>	
<p><u>LEGTA Grenoble Saint-Ismier (38).</u></p> <p>Code UAI : 0381817U</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 chemin de Charvinière 38332 Saint-Ismier Cedex Tél. : 04 76 52 03 63 <p>Mél : legta.grenoble@educagri.fr Site : www.edp.educagri.fr</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Section sportive de lycée <ul style="list-style-type: none"> ▪ Durée : 3 ans ▪ Sport(s) : randonnée en moyenne montagne, rugby 	<p><u>Bruno Roux ?</u></p>
<p><u>Lycée polyvalent Paul Héroult (73).</u></p> <p>Code UAI : 0730037U</p> <ul style="list-style-type: none"> • 307 avenue du Mont Cenis BP 105 73302 Saint-Jean-de-Maurienne Cedex Tél. : 04 79 64 10 11 <p>Mél : Ce.0730037U@ac-grenoble.fr Site : www.lycee-paul-heroult.fr</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sections sportives <ul style="list-style-type: none"> ○ Section sportive de lycée <ul style="list-style-type: none"> ▪ Durée : 3 ans ▪ Sport(s) : escalade ○ 	<p><u>Contact régulier avec Jo</u></p>
<p><u>Lycée professionnel Général Ferrié (73).</u></p> <p>Code UAI : 0730039W</p> <ul style="list-style-type: none"> • 62 avenue du Vigny BP 28 73140 Saint-Michel-de-Maurienne Tél. : 04 79 56 50 42 <p>Mél : ce.0730039W@ac-grenoble.fr Site : www.lyceedesmetiersdelamonta</p> <p>Formation d'école spécialisée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation qualifiante concertée, métiers sportifs de montagne et de pleine nature 	<p><u>FJ</u></p>

<ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagnateur / accompagnatrice de moyenne montagne Moniteur national / monitrice nationale de ski alpin Moniteur national / monitrice nationale d'escalade Pisteur / pisteuse secouriste <p>○</p>	
<p><u>Lycée polyvalent de la Matheysine (38).</u></p> <p>Code UAI : 0380049X</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 rue Lesdiguières 38350 La Mure Tél. : 04 76 81 00 11 <p>Mél : Ce.0380049X@ac-grenoble.fr Site : matheysine.elycee.rhonealpes.fr</p> <p>Formation d'école spécialisée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation qualifiante concertée, métiers sportifs de montagne et de pleine nature <ul style="list-style-type: none"> ○ Moniteur national / monitrice nationale de ski alpin <p>○</p>	<p><u>Bruno ROUX ?</u></p>
<p><u>Lycée polyvalent Roger Frison Roche (74).</u></p> <p>Code UAI : 0741669M</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promenade du Fori BP 9 74401 Chamonix-Mont-Blanc Cedex Tél. : 04 50 53 15 16 <p>Mél : Ce.0741669M@ac-grenoble.fr Site : chamonix.elycee.rhonealpes.fr/</p> <p>Formation d'école spécialisée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation qualifiante concertée, métiers sportifs de montagne et de pleine nature <ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagnateur / accompagnatrice de moyenne montagne Moniteur national / monitrice nationale de ski alpin Moniteur national / monitrice nationale de ski nordique de fond Pisteur / pisteuse secouriste ○ Durée : 3 ans 	<p><u>Julian</u></p>
<p><u>CREPS Vallon Pont d'ARC DEJEPS Canyon, escalade milieu naturel</u></p>	
<p><u>Voiron DEJEPS entraîneur escalade</u></p>	
<p><u>ENSA : GHM, AMM</u></p>	